

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES – SOLIDARITÉS

De la petite enfance au grand âge, en passant par l'insertion professionnelle et la découverte de la parentalité, le Département a vocation à accompagner les Seine-et-Marnais tout au long de leur vie. Pour mener à bien cette mission essentielle qui constitue son cœur de compétence, le Département déploie cinq politiques publiques à part entière, articulées entre elles par le Schéma des solidarités. Approuvé par l'Assemblée départementale en juin 2019, ce document cadre, élaboré de concert avec les partenaires associatifs et institutionnels du Département, porte la vision globale, unifiée et cohérente de l'action sociale de la collectivité pour les cinq années à venir.

Le Schéma des solidarités 2019-2024

Document stratégique unique, le Schéma des solidarités 2019-2024 regroupe l'ensemble des orientations et actions de solidarités pour :

- **Donner de la lisibilité** sur les priorités d'action et orientations des politiques sociales en réaffirmant le rôle de chef de file du Département,
- **Travailler conjointement** avec l'ensemble des acteurs et des partenaires face aux enjeux des populations et des territoires,
- **Proposer un cadre cohérent**, global qui permet de coordonner et de décliner les différents volets des champs de la solidarité,
- **Actualiser les objectifs** au regard des dernières évolutions législatives,
- **Impulser une dynamique nouvelle**, de projets et d'accompagnement,
- **Favoriser l'autonomie** et rendre le citoyen acteur de sa propre vie.

Pendant 9 mois de concertation, le Schéma des solidarités a réuni 44 partenaires institutionnels et des usagers et a inscrit 10 principes fondamentaux au cœur des politiques sociales du Département :

1. **L'autonomie du citoyen**, acteur de son propre parcours ;
2. **La co-responsabilité** des partenaires et des usagers ;
3. Rendre efficace la **proximité** ;
4. Garantir **l'équilibre** sur le territoire ;
5. Assurer **l'égal** accès des seine-et-marnais aux services ;
6. La **sécurité**, pour garantir des processus fiables ;
7. **L'adaptabilité** des offres et projets, des pratiques et des postures, des compétences ;
8. **L'efficacité**, des moyens déployés pour atteindre leurs buts ;
9. La **cohérence**, des actions et des projets ;
10. La **simplicité** et la compréhensibilité pour le citoyen.

PUBLICATIONS



BROCHURE

Schéma des solidarités 2019-2024

Chef de file de l'action sociale, du développement social et de l'autonomie des personnes, le Département de Seine-et-Marne joue un rôle majeur dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale.

Ce rôle a été réaffirmé dans les récentes lois relatives à la décentralisation. La construction d'un schéma des solidarités est à ce titre inscrite dans les grandes orientations 2015-2021 du Conseil Départemental. Il se situe dans la continuité du Livre Blanc Seine-et-Marne 2030 et vise à fédérer les projets engagés depuis 2015 dans le champ des solidarités.

Ce schéma définira les orientations politiques et stratégiques du Département en matière de solidarités pour 5 ans.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 817.8

KO

Les personnes en situation de handicap

Faire de la Seine-et-Marne une terre **plus inclusive et solidaire** à l'égard des personnes en situation de handicap est l'un des engagements formulé par l'exécutif départemental. Les accompagner pour adapter leur logement, rendre accessibles l'ensemble de nos bâtiments publics, mettre en place des référents handicap dans les collèges...

Un plan handicap va être formalisé et sera structuré autour d'orientations emblématiques avec de nouvelles propositions d'actions. Objectif : lever les obstacles, développer et fluidifier l'ensemble des réponses apportées aux personnes en situation de handicap.

Ce schéma pourrait notamment s'appuyer sur des actions telles que :

1. la lutte contre l'handiphobie dans les collèges,
2. la proposition d'un parcours visiteurs adapté sur [les Espaces Naturels Sensibles](#),
3. le développement des aides techniques individuelles,
4. le développement d'habitats autonomes innovants et inclusifs.



En savoir plus sur le soutien et l'accompagnement du Département en faveur des Seine-et-Marnais en situation de handicap (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/handicap>).

Les actions réalisées depuis 2021 :

- Inauguration du Pôle Art et Handicap le 27 septembre 2022 à Bailly-Romainvilliers,
- Soutien aux enfants handicapés confiés à l'ASE,
- Dispositif « Pass Le Cap » à destination des jeunes adultes en situation de handicap, anciennement accueillis à l'ASE,
- Promotion d'événements autour du handicap.

Le Département a passé plusieurs conventions de partenariat avec des associations engagées sur le handicap afin de soutenir l'activité d'associations portant un projet innovant et répondant à une utilité sociale avérée en faveur des personnes en situation de handicap :

- Hand'Aura pour 20 000 € par an,
- Elan 2 pour 30 000 € par an,
- Auto-école UGECAM pour 25 000 € par an.

L'insertion

Chef de file des solidarités, le Département est le premier acteur de [l'insertion sociale et professionnelle en Seine-et-Marne](https://www.seine-et-marne.fr/fr/insertion-sociale-et-professionnelle) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/insertion-sociale-et-professionnelle>).

Soucieux de mettre en œuvre la politique du « juste droit », il déploie une politique d'insertion par l'emploi ambitieuse, axée sur la généralisation et le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du **Revenu de solidarité active** (RSA) vers et dans l'emploi durable, et sur la responsabilisation de toutes les parties prenantes au parcours d'insertion.

Le Département a souhaité repenser le dispositif actuel en matière d'orientation afin de proposer des perspectives d'insertion professionnelle sur des métiers en tension (notamment dans le domaine de l'hôtellerie ou encore de l'agriculture).

Le Département souhaite ainsi insuffler une nouvelle dynamique, avec une politique du « Juste Droit » territorialisée, c'est-à-dire plus ajustée aux **réalités locales du marché de l'emploi**, et l'adaptation des dispositifs d'insertion qui s'appuie sur un réseau d'acteurs denses. Objectif : permettre aux allocataires du RSA, mais aussi les jeunes, les personnes en situation de handicap ou, encore, les demandeurs d'emploi de longue durée de trouver un emploi qui corresponde à leurs aspirations et leurs compétences.

208**M€**

pour financer l'allocation RSA de 33 600 Seine-et-Marnais

16,7**M€**

consacrés aux dispositifs d'insertion en 2024 par le Département, soit + 38,5% depuis le début du mandat

33 600**Seine-et-Marnais**

sont allocataires du RSA (2024)

98 %**des bénéficiaires du RSA**

seine-et-marnais sont accompagnés par un référent unique.

Brochure mi-mandat : insertion et cohésion sociale

La protection maternelle et infantile

Dans le domaine de la protection maternelle et infantile (PMI), au-delà de ses missions obligatoires, le Département propose une offre de services complémentaire et innovante auprès des parents et futurs parents, ainsi que de leurs jeunes enfants. Objectifs : pour que la Seine-et-Marne reste un département moteur dans la prévention des pathologies infantiles, intervienne précocement dans la réduction des inégalités sociales et soit attractif pour les familles qui cherchent un cadre et une qualité de vie pour développer sereinement leurs projets personnels.

Face à la démographie exceptionnelle que connaît la Seine-et-Marne depuis quelques années, et conscient de l'importance de cette période fondatrice qu'est la petite enfance, le Département met en œuvre une politique de PMI renforcée par des [actions d'accompagnement à la parentalité](https://www.seine-et-marne.fr/fr/enfance-famille) (https://www.seine-et-marne.fr/fr/enfance-famille), et apporte un soutien financier volontariste aux Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

18 000**enfants**

bénéficient chaque année d'un bilan de santé en école maternelle par les services du département, soit 90% de s enfants scolarisés

23**M€**

mobilisés en faveur de la protection maternelle et infantile

210**crèches**

soutenues financièrement par le Département/an pour un montant global de 15,7 M€

180 000**€**

mobilisés chaque année pour développer les places en crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

Brochure mi-mandat : PMI

La protection de l'enfance

[Garant de la protection de l'enfance](https://www.seine-et-marne.fr/fr/protection-de-lenfance) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/protection-de-lenfance>) sur son territoire, le Département prend aujourd'hui en charge plus de 6 700 enfants et adolescents au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

Pour mener à bien cette **mission fondamentale et déterminante** pour l'avenir des enfants et de leur famille, le Département met en œuvre une politique de protection de l'enfance axée sur l'individualisation de l'accueil et de l'accompagnement des enfants confiés à l'ASE, et sur le développement des alternatives au placement, telles que les mesures d'accompagnement au domicile de l'enfant.

Par ailleurs, au titre de la protection de l'enfance, le Département est également responsable du contrôle et de l'accompagnement des candidats à l'adoption. À ce titre, il délivre les agréments nécessaires aux futurs parents

150 M€**mobilisés en 2020**

pour garantir l'accueil et l'accompagnement des enfants confiés à l'ASE.

281**agrément**

délivrés par le président du Conseil départemental et 181 enfants adoptés depuis 2015 (avril 2020).

Brochure mi-mandat : enfance

L'autonomie

Dans un contexte de hausse constante de l'espérance de vie, le Département de Seine-et-Marne met un point d'honneur à accompagner au mieux et à prendre soin de nos aînés et des plus fragiles.

La prévention contre la perte d'autonomie et l'accompagnement vers le « **bien vieillir** » sont en effet de véritables défis d'avenir auxquels la collectivité entend pleinement répondre pour « ajouter de la vie aux années (et) pas des années à la vie ».

Grâce à une **politique d'autonomie renouvelée**, de proximité et replaçant l'usager au cœur même de ses préoccupations, l'exécutif départemental s'engage ainsi à faire de la Seine-et-Marne un territoire où il fait bon vivre et vieillir [pour les personnes âgées](https://www.seine-et-marne.fr/fr/seniors) (https://www.seine-et-marne.fr/fr/seniors) et/ou en situation de handicap.

Le Département donne les moyens de mener à bien des actions innovantes et volontaristes pour sécuriser et adapter le cadre de vie des personnes âgées et/ou en situation de handicap afin qu'elles puissent se maintenir à domicile et retarder au maximum leur entrée en établissement spécialisé.

301**M€**

mobilisés en faveur de l'autonomie en 2024

7**M€**

investis en faveur des EHPAD depuis le début du mandat

+ 9 000**personnes accompagnées et suivies**

par les Pôles d'Autonomie Territoriaux en 2018.

94 000**personnes ont un droit ouvert à la MDPH**

dont 83 718 adultes et 10 291 enfants (fin 2018).

Brochure mi-mandat : autonomie

Le logement et l'habitat

Alors que les politiques du logement et de l'habitat relèvent à titre principal des compétences de l'Etat, le Département s'engage aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs pour mettre en œuvre une politique logement/habitat à part entière.

Face à la forte croissance démographique du territoire, l'exécutif départemental souhaite impulser une dynamique nouvelle pour déployer une politique en matière d'habitat, axée à la fois sur le **développement et l'amélioration** de l'offre de logements en Seine-et-Marne et sur l'accès et le maintien dans le logement des **Seine-et-Marnais fragilisés**, notamment au travers de la mobilisation du **Fonds de Solidarité Logement (FSL)** (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-au-logement>) afin d'en faire un véritable outil de lutte contre la précarité des ménages.



Au regard de la diversité des dispositifs relatifs au logement mis en place par les autres acteurs du territoire (communes, intercommunalités), le Département joue un rôle d'ensemblier des outils existants, afin d'y articuler ses propres actions et ainsi de garantir la cohérence et l'efficacité des politiques départementales en la matière.

CHIFFRES CLÉS

800 000 €

inscrits

pour les années 2023-2027 pour la construction et le développement des logements

2

associations

partenaires : Paroles de femmes - Le Relais et SOS Femmes 77

11

logements

proposés en 2022

13,8

M€

d'aides accordées au titre du FSL

Brochure mi-mandat : habitat et logement

PUBLICATIONS



RÈGLEMENT

Règlement départemental des aides sociales (RDAS)

Réalisé par le service juridique de la Direction générale adjointe de la solidarité (DGAS) en collaboration avec toutes les directions du Département liées aux solidarités, le RDAS est un document réglementaire qui permet d'informer les usagers de toutes les prestations sociales de la collectivité, mais aussi de donner un cadre réglementaire à tous les professionnels de la DGAS ainsi qu'à l'ensemble de leurs partenaires et tous les acteurs sociaux en Seine-et-Marne qui accompagnent nos usagers (scolaires, médicaux, associatifs etc...).



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 9.27

MO

[Politiques départementales](#)

[Seniors](#)

[Handicap](#)

[Enfance / Famille](#)

[Proches aidants](#)



Créé le: 21/09/2022

- Mis à jour le : 17/06/2024